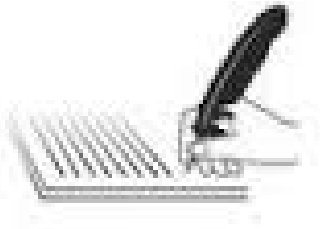


<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article185>



Lire entre les lignes

- Comprendre ... - La religion - Les écrits -



Date de mise en ligne : dimanche 24 janvier 2016

**Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés**

La lecture d'un acte de baptême peut apporter de nombreux renseignements par les écrits qu'il contient, mais aussi par ceux qu'il ne contient pas.

Voici deux actes de baptêmes extraits des registres de Dieppe St Jacques du 2 janvier 1748 (cliquer sur l'image pour l'agrandir) :



Dans le premier des deux, Madeleine Geneviève LEVASSEUR est dite "née de ce jour du légitime mariage de Jacques LEVASSEUR..."

Dans le second Jean Jacques Charles LECANU est dit : "né d'hier de David LECANU" - il n'y a plus de mention d'un éventuel légitime mariage. Cependant, le prêtre ne dit pas que cet enfant est illégitime.

La différence de terminologie s'explique probablement par le fait de David LECANU était de la RPR (religion prétendue réformée). C'était une époque où les enfants des protestants étaient amenés à l'église pour être baptisés, même sans le consentement des parents !

L'absence d'information est parfois une information en elle-même.